

La Cité de la Culture et du Sport de Laval
États financiers
au 31 décembre 2013

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats et actif net	4
Flux de trésorerie	5
Situation financière	6
Notes complémentaires	7 - 11



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 300
Les Tours Triomphe
2500, boulevard Daniel-Johnson
Laval (Québec) H7T 2P6

Téléphone : 514 382-0270
Télécopieur : 514-875-9797
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme La Cité de la Culture et du Sport de Laval, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013 et les états des résultats et actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme La Cité de la Culture et du Sport de Laval au 31 décembre 2013 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.¹

Laval
Le 26 juin 2014

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A122487

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Résultats et actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions de la Ville de Laval (note 5)	795 903	953 026
Produits d'intérêts	<u>1 694 606</u>	<u>127 500</u>
	<u>2 490 509</u>	<u>1 080 526</u>
Charges		
Honoraires professionnels	907 286	1 069 968
Taxes et permis	71	
Assurances	3 653	2 795
Communications et télécommunications	7 762	
Frais bancaires	181	95
Autres	<u>1 062</u>	<u>591</u>
	<u>920 015</u>	<u>1 073 449</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>1 570 494</u>	<u>7 077</u>
Actif net au début	<u>59 312</u>	<u>52 235</u>
Actif net à la fin	<u><u>1 629 806</u></u>	<u><u>59 312</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 570 494	7 077
Éléments hors caisse		
Variation nette d'éléments du fonds de roulement et des apports reportés	<u>23 531 650</u>	<u>73 696 170</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>25 102 144</u>	<u>73 703 247</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(93 024)</u>	
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>25 009 120</u>	<u>73 703 247</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>77 249 889</u>	<u>3 546 642</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>102 259 009</u></u>	<u><u>77 249 889</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Situation financière

au 31 décembre 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Espèces et quasi-espèces	102 259 009	77 249 889
Comptes clients et autres créances (note 3)	146 927	192 637
Frais payés d'avance	2 376	1 790
	<u>102 408 312</u>	<u>77 444 316</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	93 024	
	<u>102 501 336</u>	<u>77 444 316</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 5)	3 356 646	274 217
Long terme		
Apports reportés - Ville de Laval (note 6)	76 314 884	77 110 787
Produits reportés (note 7)	21 200 000	
	<u>100 871 530</u>	<u>77 385 004</u>
ACTIF NET		
Non affecté	1 629 806	59 312
	<u>1 629 806</u>	<u>59 312</u>
	<u>102 501 336</u>	<u>77 444 316</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur


Administrateur

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour mission de construire, d'établir et de posséder, à Laval, un complexe multifonctionnel culturel et sportif et, par la suite, promouvoir la venue d'événements artistiques et sportifs dans le périmètre de la Ville de Laval. L'organisme a été constitué le 18 août 2009 et a débuté ses activités le 1er novembre 2009. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme dépend des subventions octroyées par la Ville de Laval qui exerce une influence notable sur l'organisme.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport si la juste valeur est disponible.

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Constataion des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes des actifs nets.

Les produits d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Intérêts courus à recevoir	146 927	91 931
Taxes à la consommation à recevoir		100 706
	<u>146 927</u>	<u>192 637</u>

La Cité de la Culture et du Sport de Laval
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2013

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2013	2012
Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
\$	\$	\$
Projet en cours	<u>93 024</u>	<u>93 024</u>

Le projet en cours n'est pas amorti, il sera amorti lorsque l'établissement du complexe multifonctionnel sera mis en service.

5 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2013	2012
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	246 041	274 217
Taxes à la consommation à payer	<u>3 110 605</u>	<u> </u>
	<u>3 356 646</u>	<u>274 217</u>

Les sommes à remettre à l'État correspondent aux taxes à la consommation à payer.

6 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés de la Ville de Laval couvriront proportionnellement les frais futurs nécessaires à l'établissement, à la construction et à l'exploitation du complexe multifonctionnel.

	2013	2012
	\$	\$
Subventions de la Ville de Laval		
Solde de début	77 110 787	3 380 063
Apports reçus au cours de l'exercice		74 683 750
Montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice	<u>(795 903)</u>	<u>(953 026)</u>
Solde à la fin	<u>76 314 884</u>	<u>77 110 787</u>

7 - PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés sont composés d'une somme de 20 000 000 \$ relatifs à la cession de droits d'identification du complexe multifonctionnel pour une période de 20 ans ainsi que d'une somme de 1 200 000 \$ perçue à titre de loyer perçu par anticipation pour la première année d'exploitation.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

8 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit relatif aux espèces et quasi-espèces et aux intérêts courus est considéré comme négligeable puisque l'encaisse est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Les intérêts courus sont à recevoir de cette même institution.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités de fonctionnement :

– Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les comptes courants d'espèces et quasi-espèces portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégorie

Les actifs financiers de l'organisme, totalisant 102 405 936 \$ (77 341 820 \$ en 2012), ont tous été classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

9 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de services professionnels, à verser une somme approximative de 2 713 500 \$ pour des services à être rendus par cinq fournisseurs de service au cours des prochains exercices.

Le 25 janvier 2013, l'organisme a conclu un acte constitutif d'emphytéose avec la Ville de Laval en vue de réaliser l'établissement du complexe multifonctionnel. Par cet acte, d'une durée de 40 ans, l'organisme s'engage à la mise en place d'un complexe multifonctionnel d'une valeur de 100 000 000 \$ sur le terrain visé par l'acte constitutif d'emphytéose.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

10 - ÉVENTUALITÉS

Le 29 novembre 2012, à la suite d'un appel de proposition pour la gestion de l'amphithéâtre, le proposant non retenu déposait une requête en jugement déclaratoire et une requête en injonction interlocutoire provisoire, interlocutoire et permanente. Le 29 novembre 2012, la Cour Supérieure rejetait la demande en injonction interlocutoire provisoire contre l'organisme. Cependant, les autres procédures sont toujours en cours.

De plus, l'organisme fait l'objet d'une autre requête introductive d'instance par un proposant non retenu à la suite d'un appel d'offre pour la gestion de l'amphithéâtre. Le montant de la requête est de 1 595 962 \$ ou subsidiairement 750 000 \$.

La direction est d'avis que ces réclamations ne sont pas fondées et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres de l'organisme à cet égard.